Décision 04-D-29 du 06 juillet 2004

relative aux pratiques mises en œuvre par les sociétés Peugeot Citroën Automobiles SA et Covisint sur le marché des applications Web-EDI mises en place dans le secteur automobile

Posted on: 10 août 2004 | Secteur(s):

NUMÉRIQUE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine Ténor Conseil

Dispositif(s)Rejet

Rejet des mesures conservatoires

Entreprise(s)

concernée(s) Peugeot Citroën Automobiles SA,

Covisint

Lire

le texte intégral de la décision